



Déclaration FSU au C.A.E.N. de Rouen du 28 septembre 2020

La rentrée 2020 s'avère catastrophique à bien des égards, et la région autant que l'État dans leurs champs respectifs ont une grande part de responsabilité.

Nous vivons une situation sanitaire exceptionnelle dont bien des acteurs semblent ne pas avoir mesuré la gravité. Ainsi, la région Normandie est la seule de France à n'avoir pas prévu de masques à destination des lycéens pour la rentrée 2020, se contentant de la dotation prévue en mai dernier... Or, des masques lavables 20 fois ne sont utilisables par définition que 20 jours, avant de ne plus être aux normes... Les élèves lycéens n'ont à ce jour que leurs seuls moyens personnels pour s'équiper ou comptent sur les fonds propres des établissements pour recevoir des masques. Les établissements scolaires sont devenus le premier lieu de contamination, devant les entreprises. Où se situe l'irresponsabilité dans ce cas ? Assurément auprès d'une collectivité territoriale près de ses sous. De plus, la situation sanitaire met sous tension les personnels territoriaux des lycées, chargés d'assumer des tâches supplémentaires de nettoyage et de désinfection, en plus des travaux habituels et quotidiens. La Région a déjà expliqué qu'elle ne recruterait pas de personnels ATTEE supplémentaires pour faire face à une crise qui dure, au détriment des conditions de travail des agents en poste. Nous le regrettons.

La situation sanitaire ne doit pas faire oublier la réforme des lycées qui arrive en terminale : la situation pédagogique est un cauchemar pour tout le monde, les classes ont disparu, les emplois du temps élèves comme professeurs sont décousus, les « offres » de formation liées aux options sont réduites pour que tout rentre dans les cases. Personne ne peut se satisfaire non plus du nouveau baccalauréat qui est en cours avec son lot d'épreuves à répétition qui entraîne évaluation permanente et découragement chez les élèves. Les familles comprennent bien que leurs enfants payent les pots cassés d'une réforme hors-sol, qui ne s'est pas intéressée à la vie quotidienne dans un établissement scolaire. Que dire de la réforme de la voie professionnelle, où le temps d'enseignement est réduit alors même que les élèves de cette voie sont les plus fragiles. Force est de constater qu'aucune réponse n'est apportée à ces élèves, souvent les plus décrocheurs, pour les soutenir dans leur formation.

Sur la question à l'ordre du jour, la FSU est opposée à la demande de création d'un EPLEI puisqu'elle suppose une éducation à deux vitesses induite par ce type d'établissement "vitrine" qui laisse de côté les autres lycées "classiques". Nous dénonçons cette territorialisation de l'école qui va de pair avec une orientation de plus en plus sélective. L'excellence dans l'Éducation nationale publique est partout et doit se démultiplier sur tous les territoires et non pas favoriser un entre-soi mortifère pour le vivre ensemble.

Les attendus du dispositif proposent de faire de ce lycée le siège du Campus des Métiers et des Qualifications d'excellence (ouverture internationale) de l'énergie. Or, il existe déjà 2 CMQ en lien avec l'énergie dans l'académie normande : Cherbourg et Fécamp... Au lieu de renforcer ces deux-là, on crée une concurrence supplémentaire...

Si la région de Bourg-Achard a effectivement besoin, pour des raisons démographiques, d'un nouveau lycée, celui-ci ne doit pas être de ce type. Nous rappelons que le code de l'éducation prévoit pour les EPLEI : Art. D. 421-161.- « La proportion des élèves préparant les diplômes nationaux du brevet et du baccalauréat qui ne sont pas assortis de l'option internationale ni préparés dans une section binationale ne peut être supérieure au tiers des effectifs de l'établissement ». Cela veut dire pour nous que seulement 333 élèves pourraient intégrer ce lycée sans être en section internationale. Est-il acceptable que certains élèves soient exclus du lycée qui va se construire sur leur secteur ?

Pour toutes ces raisons, la FSU propose la création d'un LPO avec le statut d'EPLI. Nous mettons cette proposition au vote sous forme de vœu.

Concernant les installations sportives qui sont absentes du projet actuel, le guide du ministère de l'Éducation nationale, signé par JM Blanquer, fait des recommandations claires dans ce domaine. Il prévoit la construction de 2 gymnases et d'une salle annexe polyvalente pour un lycée de plus de 950 élèves.

Envisagez-vous de priver les futurs élèves de ce lycée d'installations sportives ? Pour la FSU, il serait scandaleux que la création du lycée prive les élèves du collège de Bourg Achard des installations sportives existantes qui suffisent tout juste à leurs besoins.

Enfin, lors du dernier CAEN, nous avons demandé un point d'étape sur l'avancement du PPI, pourriez-vous nous faire parvenir les documents correspondants ?